

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 NOVEMBRE 2019

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Séance du 19 novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 19 novembre, à 20H30, le Conseil communautaire de l'agglomération de Cergy-Pontoise, légalement convoqué le 13 novembre 2019, s'est réuni à l'Hôtel d'agglomération, sous la Présidence de Monsieur Dominique LEFEBVRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

Madame Bénédicte ARIES, Monsieur Abdelmalek BENSEDDIK, Madame Anne-Marie BESNOUIN, Monsieur Pascal BOURDOU, Monsieur Daniel BOUSSON, Madame Annaëlle CHATELAIN, Madame Marie-Madeleine COLLOT, Monsieur Elina CORVIN, Madame Sylvie COUCHOT, Monsieur Marc DENIS, Monsieur Daniel DIGNE, Monsieur Philippe HOUILLON, Monsieur Thibault HUMBERT, Monsieur Michel JUMELET, Madame Céline KALNIN, Monsieur Cédric LAPERTEAUX, Monsieur Gilles LE CAM, Monsieur Dominique LEFEBVRE, Madame Monique LEFEBVRE, Monsieur Jean-Michel LEVESQUE, Monsieur Eric LOBRY, Madame Béatrice MARCUSSY, Madame Yannick MAURICE, Madame Monique MERIZIO, Madame Véronique PELISSIER, Monsieur Emmanuel PEZET, Madame Tatiana PRIEZ, Monsieur Alain RICHARD, Monsieur Jean-Marie ROLLET, Monsieur Gérard RUTAULT, Madame Rose-Marie SAINT-GERMES-AKAR, Monsieur Gérard SEIMBILLE, Monsieur Frédérick TOURNERET, Monsieur Jean-Christophe VEYRINE, Monsieur Jean-Claude WANNER, Jean-Paul JEANDON (*donne pouvoir à Elina CORVIN à partir de la note 11*).

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Claude MATHON ayant donné pouvoir à Abdelmalek BENSEDDIK, Hawa FOFANA ayant donné pouvoir à Marc DENIS, Maryse GINGUENE ayant donné pouvoir à Anne-Marie BESNOUIN, Raoul NKANWA NJINKE ayant donné pouvoir à Gérard SEIMBILLE, Christophe SCAVO ayant donné pouvoir à Alain RICHARD, Nadège CORNELOUP ayant donné pouvoir à Jean-Christophe VEYRINE, Moussa DIARRA ayant donné pouvoir à Yannick MAURICE, Marie MAZAUDIER ayant donné pouvoir à Annaëlle CHATELAIN, Rebiha MILI ayant donné pouvoir à Tatiana PRIEZ, Françoise COURTIN ayant donné pouvoir à Daniel BOUSSON, Didier DAGUE ayant donné pouvoir à Sylvie COUCHOT, Anne FROMENTEIL ayant donné pouvoir à Céline KALNIN, Malika YEBDRI (*donne pouvoir à Jean-Paul JEANDON jusqu'à la note 11*).

ABSENTS :

Monsieur Rachid BOUHOUCHE, Madame Béatrice BREDAS, Madame Elvira JAOUEN, Monsieur Régis LITZELLMANN, Monsieur Eric NICOLLET, Monsieur Thierry SIBIEUDE, Monsieur Hervé TECHER, Monsieur Thierry THOMASSIN, Monsieur Mohamed Lamine TRAORE, Madame Alexandra WISNIEWSKI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Rose-Marie SAINT GERMES AKAR

La séance est ouverte à 20h30

Désignation du secrétaire de séance en la personne de : « Rose-Marie SAINT GERMES AKAR »

1. NOUVEAU NOM DU "PÔLE SPORTIFS DES MARADAS.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

-APPROUVE le changement de nom du « Pôle sportif des Maradas » en « Pôle Sportif Maradas - Joël MOTYL ».,

2. RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LA SITUATION INTERNE ET TERRITORIALE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET 1ER BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN CLIMAT-AGENDA 21

Après en avoir débattu le Conseil :

1/DONNE ACTE de la présentation du rapport annuel 2019 sur la situation interne et territoriale en matière de Développement durable,

2/DONNE ACTE de la présentation de l'actualisation du plan climat-agenda 21.

3. RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES SUR LE TERRITOIRE DE LA CACP

Après en avoir débattu le Conseil :

DONNE ACTE de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en application de l'article L2311-1-2 du Code général des collectivités territoriales.

4. SCHÉMA DE MUTUALISATION DU TERRITOIRE DE CERGY-PONTOISE - BILAN ANNUEL 2019

Après en avoir débattu le Conseil :

DONNE ACTE de la communication de l'état d'avancement du schéma de mutualisation pour l'année 2019.

5. BUDGET PRIMITIF 2020 - RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Après en avoir débattu le Conseil :

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires dans le cadre de la préparation du budget primitif 2020 du budget principal, lequel débat a également porté sur les budgets annexes Aménagement, Assainissement, Eau potable, Déchets TEOM et Déchets REOM, Ateliers Relais, Restauration collective, GEMAPI et Chauffage urbain.

6. DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC AREN'ICE - RAPPORT ANNUEL 2018

Le Conseil :

APRES AVOIR PROCÉDE A L'EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE, EN PREND ACTE

7.1 DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC AREN'ICE - AVENANT N°1 AU CONTRAT ET AUX CONVENTIONS TRIPARTITES D'USAGE CONCLUES AVEC LE HCCP ET LE CSG

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **AUTORISE** le Président à signer l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public pour le financement, la conception, la construction et l'exploitation d'une équipement d'intérêt communautaire à vocation multifonctionnelle et à dominante sportive, enceinte d'accueil du Centre National de Hockey sur Glace ;

2/ **AUTORISE** le président à signer l'avenant n°1 à la convention d'usage entre le délégataire, le Hockey Club de Cergy Pontoise et la communauté d'agglomération de Cergy Pontoise relative à la mise à disposition non exclusive de l'Aren'ice de Cergy Pontoise ;

3/ **AUTORISE** le président à signer l'avenant n°1 à la convention d'usage entre le délégataire, le Club de Glace de Cergy Pontoise et la communauté d'agglomération de Cergy Pontoise relative à la mise à disposition non exclusive de l'Aren'ice de Cergy Pontoise.

7.2 DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC AREN'ICE – NOUVELLE GRILLE TARIFAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire ainsi que la modification de la périodicité de révision des tarifs de l'Aren'ice,

2/ **ARRETE** en conséquence les tarifs, tels que présentés en annexe 1 de la présente délibération.

8. STATIONNEMENT - RAPPORT ANNUEL 2018 DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Conseil :

APRES AVOIR PROCÉDE A L'EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL DU DÉLEGATAIRE, EN PREND ACTE

9. ECLAIRAGE PUBLIC - RAPPORT ANNUEL DE CYLUMINE, TITULAIRE DU CONTRAT DE PARTENARIAT - ANNÉE 2018

Après en avoir débattu le Conseil :

1/ **PREND ACTE** de la présentation et de l'examen du rapport annuel du titulaire du Contrat de Partenariat de l'Eclairage Public pour l'exercice 2018.

2/**PREND ACTE** de la tenue du débat sur l'exécution du contrat de partenariat.

10. CHAUFFAGE URBAIN - RAPPORT ANNUEL DU DÉLEGATAIRE CYEL - EXERCICE 2018

Le Conseil :

APRES AVOIR PROCÉDE A L'EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL DU DÉLEGATAIRE, EN PREND ACTE

11. MISE EN CONFORMITÉ DES STATUTS DE LA CACP : PRISE D'UNE COMPÉTENCE OPTIONNELLE - CONSOLIDATION MATÉRIELLE DES STATUTS

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ APPROUVE la mise en conformité des statuts de la CACP par la prise d'une compétence optionnelle supplémentaire à compter du 1^{er} janvier 2020,

2/ APPROUVE la prise de la compétence optionnelle en matière de construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

3/ MAINTIENT la définition de l'intérêt communautaire de cette compétence comme suit : «sont d'intérêt communautaire : la réalisation et la gestion d'équipements qui ont une fonction unique et qui ont vocation à desservir l'ensemble des habitants de l'agglomération »

4/ PRECISE que la prise de cette compétence étant déjà exercée à titre facultatif par la CACP n'emportera aucun transfert de charges, de personnels ou de biens,

5/ VALIDE la consolidation matérielle des statuts de la CACP.

12.1 PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DE CERGY-PRÉFECTURE - AMÉNAGEMENT DES ÉQUIPEMENTS ET ESPACES PUBLICS : MODIFICATION DE PROGRAMME, AUGMENTATION FICHE FINANCIÈRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ ACTE les modifications de programme de l'opération d'aménagement des équipements et des espaces publics du pôle d'échange multimodal de Cergy Préfecture.

2/ AUTORISE l'augmentation de la fiche financière de l'opération d'un montant de 2 096 981 € HT (2 516 377 € TTC) portant le montant global à 19 836 682 € HT (23 804 018 € TTC).

3/ ENREGISTRE la fiche financière.

12.2 PÔLE D'ÉCHANGES MULTIMODAL DE CERGY-PRÉFECTURE - AMÉNAGEMENT DES ÉQUIPEMENTS ET ESPACES PUBLICS : DEMANDE DE SUBVENTIONS.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ AUTORISE le Président à demander les subventions de droit commun pour l'éco-station bus du Pôle d'Echange Multimodal de Cergy-Préfecture et signer les documents afférents.

2/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention correspondante.

13. GRAND CENTRE -PROCÉDURE D'INDEMNISATION DES COMMERCE IMPACTÉS PAR DES TRAVAUX PUBLICS, RUE DES GALERIES : MONTANTS ACCORDÉS AUX DEMANDEURS.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ APPROUVE les montants d'indemnisation votés par la commission d'indemnisation amiable,

2/ ENREGISTRE l'enveloppe financière de l'opération pour un montant de 36 630€,

3/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer les protocoles transactionnels correspondants.

14. CONSTRUCTION DE L'ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARTS DE PARIS-CERGY - LANCEMENT DE L'OPÉRATION - ENVELOPPE FINANCIÈRE PRÉVISIONNELLE CIBLE - PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL- CONVENTION DE MANDAT ENTRE L'ETAT ET LA CACP

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ PREND ACTE de l'enveloppe financière prévisionnelle cible de 32 000 000 € TTC du projet,

2/ PREND ACTE du plan de financement prévisionnel,

3/ SOLLICITE les subventions auprès des organismes financeurs et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le cas échéant, les conventions correspondantes,

4/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage jointe,

5/ PREND ACTE que la nouvelle ENSAPC sera construite dans le Grand Centre de Cergy Pontoise à proximité de l'ESSEC et du Parc François Mitterrand,

6/ AUTORISE le Président ou son Représentant à finaliser les négociations avec l'ESSEC et éventuellement le CROUS afin d'acquérir les terrains nécessaires à la réalisation du projet,

7/ AUTORISE le lancement des études en vue de l'approbation du programme fonctionnel, technique et environnemental du projet d'une part, de l'enveloppe financière prévisionnelle d'autre part, en juillet 2020.

15. FONCIER - MISE EN PLACE DE BAUX RURAUX SUR LES ESPACES AGRICOLES EN LIEU ET PLACE DES CONVENTIONS PRÉCAIRES

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ APPROUVE la mise en place de baux ruraux sur les espaces agricoles en lieu et place des conventions précaires là où toute nouvelle urbanisation est exclue.

2/ AUTORISE la signature des baux ruraux environnementaux ou non, en lieu et place des conventions précaires là où toute nouvelle urbanisation est exclue.

3/ AUTORISE la signature des conventions précaires réajustées sur les terres qui ne sont pas proposées à un bail.

4/ DECIDE de confier ces attributions au Président, en application de l'article L5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

5/ DECIDE qu'en application de l'article L5211-9 du CGCT, le Président pourra déléguer, par arrêté, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ces attributions.

6/ DECIDE qu'en cas d'absence ou d'empêchement du Président, les délégations confiées à ce dernier seront exercées par un Vice-Président dans l'ordre du tableau, en application des articles L5211-2 et L2122-17.

16. EQUIPEMENTS COMMUNAUX - SAINT OUEN L'AUMÔNE - TRAVAUX DE MISE EN PLACE DE MODULAIRES POUR L'OFFICE DE RESTAURATION DE L'ÉCOLE MATISSE: CONVENTION D'ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ APPROUVE la convention d'attribution de fonds de concours à intervenir avec la commune de Saint Ouen l'Aumône pour les travaux d'implantation d'un bâtiment modulaire pour l'extension du restaurant scolaire de l'école Matisse,

2/ ENREGISTRE le plan de financement prévisionnel,

3/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention,

4/ DIT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2019 - opération 19GSC20715 - imputation 212 2041412.

17. EQUIPEMENTS COMMUNAUX - SAINT OUEN L'AUMÔNE- TRAVAUX D'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT MODULAIRE POUR L'EXTENSION DE DEUX SALLES DE CLASSE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PRÉVERT

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ APPROUVE la convention d'attribution de fonds de concours à intervenir avec la commune de Saint Ouen l'Aumône pour les travaux d'implantation d'un bâtiment modulaire pour l'extension de deux salles de classe de l'école élémentaire Prévert,

2/ ENREGISTRE le plan de financement prévisionnel,

3/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention,

4/ DIT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2019 - opération 19GSC20716 - imputation 2041412.

18. EQUIPEMENTS COMMUNAUX - MAURECOURT- TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE DE MUSIQUE : CONVENTION D'ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ APPROUVE la convention d'attribution de fonds de concours à intervenir avec la commune de Maurecourt pour les travaux de construction d'une école de musique,

2/ ENREGISTRE le plan de financement prévisionnel,

3/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention,

4/ DIT que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2019 - opération 16CSC20628 - imputation 204 33 2041412.

19. EQUIPEMENTS COMMUNAUX - SAINT OUEN L'AUMÔNE- EXTENSION DE L'OFFICE DE RESTAURATION DU GROUPE SCOLAIRE DE LIESSE 1 : PROGRAMME - CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DÉSIGNÉE AVEC LA COMMUNE

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ APPROUVE le programme de construction de l'extension de l'office de restauration du groupe scolaire de Liesse 1 à Saint Ouen l'Aumône,

2/ PREND ACTE de l'enveloppe financière d'un montant de 447 600 € TTC, ci-annexée, étant précisé que la CACP se chargera de récupérer la TVA au titre du FCTVA sur cette somme,

3/ APPROUVE la convention de maîtrise d'ouvrage désignée avec la commune de Saint Ouen l'Aumône,

4/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer ladite convention.

20.1 CERGY - PLAINE DES LINANDES : ACQUISITION D'UN ENSEMBLE DE PARCELLES APPARTENANT À L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ILE-DE-FRANCE (EPFIF)

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ APPROUVE l'acquisition des parcelles situées dans le secteur Sud-Est de la Plaine des Linandes à Cergy, d'une superficie de 156 239 m² environ, au prix de 2 259 138, 87 € + 116 914,60 € de TVA sur marge soit 2 376 053,47 € TTC,

2/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents et documents nécessaires à cette acquisition,

3/ DIT que les crédits sont prévus au budget Aménagement.

20.2 CERGY - PLAINE DES LINANDES : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE TERRAINS À DASSAULT

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ AUTORISE le Président à signer une convention de mise à disposition pour une durée de 30 ans au profit de Dassault des parcelles ZC 350 à 359 et ZC 361, 367 à 370, 372, 373 et ZC 377 à 386, ZC 392, 531 et 532, d'une superficie approximative de 10 hectares afin de maintenir une surface de protection de la biodiversité,

2/ PRECISE que cette convention de mise à disposition sera signée à l'issue de l'acquisition par la CACP des parcelles restants appartenir à l'EPFIF.

21. OSNY - ZAC DE LA DEMI LIEUE - AUTORISATION DONNÉE À MARIANNE PROMOTION DE DÉPOSER DES AUTORISATIONS D'URBANISME SUR DES TERRAINS APPARTENANT À LA CACP

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ AUTORISE Marianne Promotion à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires à la mise en œuvre de son projet sur les parcelles YC 257p, 258p et 260p, d'une superficie approximative de 17 304 m², situées dans le secteur Sainte Marie de la ZAC de la Demi Lieue à Osny.

22. OSNY - ZAC DE LA DEMI-LIEUE - ACQUISITION DE LA PARCELLE YC 252

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ APPROUVE l'acquisition de la parcelle appartenant à l'EPFIF située dans la ZAC Demi Lieue, cadastrée YC 252, d'une superficie de 1 674 m², au prix de 20 205,49 € HT, soit 20 898,59 € TTC.

2/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents et documents nécessaires à cette acquisition.

3/ DIT que les crédits sont prévus au Budget Aménagement

23. FONCIER - COURDIMANCHE - AUTORISATION DONNÉE À LA COMMUNE DE COURDIMANCHE À ENGAGER LES TRAVAUX D'UN TERRAIN DE FOOTBALL

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ AUTORISE la Commune de Courdimanche à démarrer les travaux de réalisation de son terrain de football et l'aménagement de ses abords sur les parcelles cadastrées B378p, B336, B367 et B369 d'une superficie d'environ 1 hectare 4 préalablement à la régularisation foncière.

24. FONCIER - SAINT OUEN L'AUMÔNE - REQUALIFICATION DU CENTRE DE VIE DE L'EQUERRE - ACQUISITION DE LA PARCELLES AO 106 - ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N°19-2 DU 04 JUIN 2019

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ ANNULE la délibération n°19-2 du 04 juin 2019.

2/ APPROUVE l'acquisition des lots 1 à 18 et 100 à 159 de la parcelle AO 106 sis allée des Trois Caravelles à Saint Ouen l'Aumône, d'une superficie de 6 229 m², au prix de 1 319 400 € HT, conformément à l'avis des Domaines.

3/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents et documents nécessaires à cette acquisition.

4/ DIT que les crédits sont prévus au Budget Aménagement.

25. OSNY-ZAC DE LA DEMI-LIEUE : CESSION DU LOT N°4 AU GROUPE SOS

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ APPROUVE la cession du lot 4, correspondant à la parcelle ZC 257 p, d'une superficie de 1 383 m², située sur le secteur Sainte Marie de la ZAC de la Demi Lieue à Osny, au groupe SOS afin qu'il y réalise une structure d'accueil médicalisé de 25 lits, au prix de 125 000 € HT, soit 150 000 € TTC.

2/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents et documents nécessaires à cette acquisition.

26. DECHETS - CONTRAT TERRITORIAL AVEC ECO-MOBILIER POUR LA COLLECTE EN DÉCHÈTERIES ET LA VALORISATION DES DÉCHETS D'ÉLÉMENTS D'AMEUBLEMENT POUR LA PÉRIODE 2019-2023

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ APPROUVE le contrat territorial pour le mobilier usagé avec Eco-mobilier.

2/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer le contrat territorial entre la Communauté d'agglomération et l'éco-organisme Eco-mobilier, sur le périmètre des 13 communes membres.

27. SPORT - CLUB ENTENTE AGGLOMÉRATION CERGY-PONTOISE ATHLÉTISME (EACPA):AVANCE SUR LA SUBVENTION 2020

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ ATTRIBUE une avance à hauteur de 58 000 € sur la subvention qui sera votée au titre de la saison 2019/2020.

2/ PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2019 opération 16SCL10215.

28. CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL (CRR) : CONVENTIONS DE PARTENARIAT 2019-2020 AVEC DES ACTEURS CULTURELS POUR L'ORGANISATION CONJOINTE DE PROJETS ET DE CONCERTS

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ AUTORISE le Président ou son représentant à signer les conventions de partenariat afférentes, avec l'association Jazz au Fil de l'Oise, la ville de Jouy le Moutier, l'Université de Cergy-Pontoise, et le Forum Epic SMAACP,

2/ DIT QUE les recettes nécessaires sont prévus au BP 2019 à l'opération 16EFU10032 – Chapitre 70 – Nature 70632.

29. CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL (CRR): CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LE DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE POUR LE PROJET "EN SCÈNE !" DANSE ET THÉÂTRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer les conventions de partenariat afférentes.

30. CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL (CRR) : CONVENTION DE PARTENARIAT 2019-2020 AVEC CULTURES DU COEUR

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat afférente, avec l'association Cultures du Cœur.

31. CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL CRR) : CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS 2017-2019 AVEC LE DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE : AVENANT N°2

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'avenant N° 2 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2017-2019 avec le Département du Val d'Oise,

2/ DIT QUE les recettes sont prévues au BP 2019 à l'opération 16EFU10032, chapitre 74, fonction 311, nature 7473.

**32. SCENE DES MUSIQUES ACTUELLES ET AMPLIFIEES DE CERGY-PONTOISE -
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2018, 2019, 2020 : AVENANT N°1**

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ATTRIBUE la somme de 15.000 € en subvention d'investissement à l'EPIC Scène des Musiques Actuelles et Amplifiées de Cergy-Pontoise pour l'exercice 2019,

2/AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant n°1 à la Convention d'objectifs et de moyens 2018, 2019 et 2020, avec la Scène des Musiques Actuelles et Amplifiées de Cergy- Pontoise,

3/DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2019.

**33. ASSOCIATION DALLAS : SUBVENTION 2020 - CONVENTION PLURIANNUELLE
D'OBJECTIFS 2020-2021**

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement de 45 600 € à l'association Dallas au titre de l'exercice 2020,

2/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention afférente d'une année de deux ans, pour la période 2020-2021, **3/ DIT QUE** les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2019 à l'opération 16PRC10013, chapitre 65, nature 6574.

34. EXPÉRIMENTATION DU TRAVAIL OCCASIONNEL À DISTANCE

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ AUTORISE le recours au travail occasionnel à distance pour les agents ayant des difficultés de déplacement médicalement constatées ou en cas d'épisode de forte chaleur, d'épisode météorologique rendant les déplacements difficiles (neige, verglas...) ou de grève des transports ;

2/ APPROUVE le règlement encadrant les conditions de mise en œuvre du travail occasionnel à distance à la CACP.

**35. RESSOURCES HUMAINES - CREATIONS ET SUPPRESSION - BUDGET PRINCIPAL ET
BUDGET ANNEXE DECHETS**

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil :

1/ DECIDE DE CREER les postes liés aux grades et aux emplois suivants au tableau des effectifs du budget principal :

Agent d'entretien

Cadres d'emplois des adjoints techniques et des agents de maîtrise
3 postes à temps complet

Appariteur

Cadres d'emplois des adjoints administratifs, des adjoints techniques et des agents de maîtrise
1 poste à temps complet

Assistant(e) Archives

Cadres d'emplois des adjoints administratifs, des adjoints techniques et des agents de maîtrise
1 poste à temps complet

Chargé(e) de mission Comptabilité

Cadres d'emplois des rédacteurs et des adjoints administratifs
1 poste à temps complet

Chef de Projet Emploi-Compétences

Cadres d'emplois des attachés et des rédacteurs
1 poste à temps complet

Gestionnaire administratif

Cadres d'emplois des adjoints administratifs
1 poste à temps complet

Professeur d'enseignement artistique - Accompagnement

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique
1 poste à temps non complet – 2 heures hebdomadaires

Professeur d'enseignement artistique - Alto

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique
1 poste à temps non complet – 2 heures hebdomadaires

Professeur d'enseignement artistique – Atelier Saxophone

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique
1 poste à temps non complet – 5 heures

Professeur d'enseignement artistique – Batterie, Big Bang, Coordinateur Jazz, histoire de Jazz

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique
1 poste à temps non complet – 15 heures hebdomadaires

Professeur d'enseignement artistique – Chant

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique
1 poste à temps non complet – 6 heures hebdomadaires

Professeur d'enseignement Artistique – Chant

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique
1 poste à temps non complet – 3 heures hebdomadaires

Professeur d'enseignement artistique – Clarinette

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique
1 poste à temps non complet – 10 heures hebdomadaires

Professeur d'enseignement artistique – Eveil et Initiation danse

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique
1 poste à temps non complet – 4 heures 45 hebdomadaires

Professeur d'enseignement artistique – Formation musicale

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique

1 poste à temps non complet – 12 heures hebdomadaires

Professeur d'enseignement artistique – Formation musicale

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique

1 poste à temps non complet – 8 heures hebdomadaires

Professeur d'enseignement artistique – Formation musicale

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique

1 poste à temps non complet – 6 heures 15 hebdomadaires

Professeur d'enseignement artistique - Guitare

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique

1 poste à temps non complet – 4 heures 30 hebdomadaires

Professeur d'enseignement musicale - Guitare

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique

1 poste à temps non complet – 5 heures 30 hebdomadaires

Professeur d'enseignement artistique – Guitare Classique

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique

1 poste à temps non complet – 6 heures hebdomadaires

Professeur d'enseignement artistique – Histoire Jazz

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique

1 poste à temps non complet – 2 heures hebdomadaires

Professeur d'enseignement Artistique – Junior Jazz Orchestre

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique

1 poste à temps non complet – 2 heures hebdomadaires

Professeur d'enseignement Artistique – Percussions

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique

1 poste à temps non complet – 10 heures hebdomadaires

Professeur d'enseignement artistique - Rap

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique

1 poste à temps non complet – 2 heures hebdomadaires

Référent(e) Exécution Budgétaire et Comptable

Cadres d'emplois des rédacteurs et des adjoints administratifs

1 poste à temps complet

2/ DECIDE DE CREER les postes liés aux grades et aux emplois suivants au tableau des effectifs du budget annexe déchets :

Chargé d'exploitation Déchets - Référent Points d'apport

Cadres d'emplois des adjoints techniques, des agents de maîtrise et des techniciens

1 poste à temps complet

3/ DECIDE DE SUPPRIMER les postes liés aux grades et aux emplois suivants au tableau des effectifs du budget principal :

Adjointe à la Direction du CRR

Cadre d'emplois des attachés

1 poste à temps complet

Assistant(e) Archives et Documentation

Cadres d'emplois des adjoints administratifs, des adjoints techniques et des agents de maîtrise

2 postes à temps complet

Gestionnaire Exécution Budgétaire et Comptable

Cadres d'emplois des rédacteurs et des adjoints administratifs

2 postes à temps complet

Professeur d'enseignement Artistique – Atelier Saxophone

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique

1 poste à temps non complet – 3 heures hebdomadaires

Professeur d'enseignement artistique – Chant

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique

1 poste à temps non complet – 2 heures hebdomadaires

Professeur d'enseignement artistique – Batterie, Big Bang, Coordinateur Jazz, histoire de Jazz

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique

1 poste à temps non complet – 13 heures hebdomadaires

Professeur d'enseignement artistique – Formation musicale

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique

1 poste à temps non complet – 9 heures hebdomadaires

Professeur d'enseignement artistique – Formation musicale

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique

1 poste à temps non complet – 3 heures hebdomadaires

Professeur d'enseignement artistique - Guitare

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique

1 poste à temps non complet – 3 heures 30 hebdomadaires

Professeur d'enseignement musicale - Guitare

Cadres d'emplois des professeurs d'enseignement artistique et des assistants d'enseignement artistique

1 poste à temps non complet – 4 heures hebdomadaires

Responsable du Développement des partenariats et des coopérations

Cadre d'emplois des attachés

1 poste à temps complet

4/ DECIDE DE SUPPRIMER les postes liés aux grades et aux emplois suivants au tableau des effectifs du budget annexe déchets

Chargé d'exploitation Déchets

Cadres d'emplois des adjoints techniques, des agents de maîtrise et des techniciens

1 poste à temps complet

5/ DECIDE DE MODIFIER les postes liés aux grades et aux emplois suivants au tableau des effectifs du budget principal :

Gestionnaire scolarité - action culturelle

Est remplacé par **Gestionnaire vie scolaire - action culturelle**

Temps complet

Les activités du poste restent inchangées

Gestionnaire administrative

Temps complet

Ajout du cadre d'emplois des éducateurs des activités physiques et sportives

Responsable du secteur chauffage urbain

Temps complet

Ajout du cadre d'emplois des attachés

6/ PRECISE QUE les emplois créés seront pourvus par des fonctionnaires titulaires de ces grades, ou en l'absence de ces fonctionnaires par des agents contractuels justifiant nécessairement des diplômes requis pour se présenter aux concours correspondants au niveau du poste concerné ou d'une expérience professionnelle équivalente. La rémunération est calculée sur la base de la grille indiciaire et des primes afférentes au grade concerné.

7/ AUTORISE, en l'absence de candidature de fonctionnaires ou si la candidature d'un agent contractuel présente un avantage déterminant en matière d'expérience, de formation ou de compétence, le recrutement d'agents contractuels sur le fondement de l'article 3-3 dont les candidatures correspondent aux missions générales de l'emploi décrites dans le tableau des emplois. La rémunération sera fixée par le ou les cadres d'emplois ouverts pour chaque emploi.

8/ PRECISE QUE les dispositions autorisant le recours au recrutement d'agents contractuels suivront les évolutions réglementaires et législatives.

9/ PRECISE QUE le tableau des emplois permanents est annexée à la présente délibération.

10/ AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

11/ DIT QUE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012.

**INFORMATION SUR LES TRAVAUX DES BUREAUX, DES COMMISSIONS ET SUR LES
ATTRIBUTIONS EXERCEES PAR LE BUREAU ET LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU
CONSEIL**

Le Conseil est informé des travaux du Bureau, et des Commissions ainsi que des attributions exercées par le Bureau et le Président par délégation de l'organe délibérant, du 1^{er} octobre au 13 novembre 2019

La séance est levée à 22H45

Fait à Cergy, le 22/11/2019

Affiché à l'Hôtel d'agglomération le **26 NOV. 2019**

Le Président

Dominique LEFEBVRE



Le texte complet des délibérations à caractère réglementaire, mentionnées au présent compte – rendu sommaire, est publié au Recueil des Actes Administratifs n° 15-2019 mis à disposition du public le **29 NOV. 2019**